



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques

Volume 3, numéro 6

Janvier-Juin 2020

p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488

<https://doi.org/10.62912/>

**MONDIALISATION ET DYNAMIQUE DES RECHAUFFEMENTS CLIMATIQUES :
ETAT DES LIEUX, ACQUIS ET DEBOIRES**

Stéphane LUNKAMBA NDJIBU

Doctorant en Economie internationale et Chef de Travaux attaché au département des Relations
Internationales de l'Université Pédagogique Nationale.

RESUME

La mondialisation de nos jours a permis de faire de production, d'échange et de consommation des biens matériels à des différents niveaux et des allures que le monde n'avait jamais connus au paravent. Cela a occasionné la traçabilité écologique liée aux activités de l'homme à travers l'humanité. Si l'impact de la mondialisation sur l'environnement reste difficile à évaluer avec précision, il n'en est pas moins évident dans certains domaines notamment celui du réchauffement climatique. En effet, le réchauffement climatique est un problème international urgent, auquel les acteurs de la planète ne répondent pas encore suffisamment. La mondialisation que nous voulons tous est compatible qu'avec un environnement sain et suffisamment riche en ressources pour satisfaire durablement les besoins des prochaines générations avec une condition majeure de la guider énergiquement sur une voie durable. C'est dans ce contexte que justifie le sens de ce présent article.

Mots-clés : Mondialisation, Réchauffement climatique.

ABSTRACT

During these days, the globalization has helped to do production, change, consumption of material goods in different levels and bearings that the world has never know before. That helped the ecological traceability linked to the man's activities through the world. If the importance of the globalization over some domains such as climatic reheating. In fact, climatic reheating is an urgent international problem that the world's actors dont yet answer enough. The globalization we all want is compatible with a clean environment and enough rich in ressources to satisfy sustainably the next

generation needs with a major condition and to qui dit strongly on sustainable way. It's in this context justify the meaning of this paper.

Keywords : *globalization, climatic reheating.*

INTRODUCTION

La mondialisation traduit l'extension géographique des échanges commerciaux, mais également l'extension du domaine de ces échanges. Elle ne concerne plus simplement les marchandises, mais englobe aussi les capitaux, la main d'œuvre, les services, la propriété intellectuelle, les œuvres d'art, etc.

Elle désigne l'expansion et l'articulation tantôt harmonieuse, des liens d'interdépendance et des situations qui découlent entre nations, activités humaines et système politique et sociaux, soit un processus historique par lequel des individus, des activités humaines et systèmes politiques et sociaux vivent leur dépendance mutuelle et échanges matériel autant qu'immatériel s'accroît sur des distances significatives à l'échelle planétaire.¹ Ce phénomène de la mondialisation a de l'impact direct sur l'environnement.

En effet, le changement climatique est l'un des problèmes environnementaux majeurs, peut-être d'autant plus inquiétant que son évolution future et ses conséquences sont impossibles à prévoir avec exactitude. Ses causes, elles, sont connues. Elles viennent en grande partie de l'effet de serre, c'est-à-dire la rétention excessive de l'énergie solaire dans l'atmosphère, du fait d'une concentration trop importante de certains gaz, notamment le CO₂, et dont les grandes puissances industrialisantes en produisent en quantité non contrôlée polluant ainsi la planète. Par contre, les pays moins équipés (sous-développés) en payent plus et sans contrepartie suivant le principe pollueur-payeur.

Les principales sources de rejets de CO₂ sont la production industrielle, les transports et la déforestation.² Ces trois activités humaines

¹ Disponible sur www.google.com, la mondialisation en Afrique, Rapport public par PNUD.

² HUWART J.Y., et VERDIER L., « Quel impact la mondialisation a-t-elle sur l'environnement ? », dans *Economic Globalisation : Origins and consequences*, Éditions OCDE, Paris, 2012.

existent indépendamment de la mondialisation, mais leur développement considérable au cours du XXI^e siècle et en particulier au cours des dernières décennies, est partiellement lié à l'accentuation de la mondialisation.

Il est donc question dans cet article de faire un état des lieux de réchauffements climatiques dans le monde, tout en relevant les acquis et déboires dans ce contexte de mondialisation.

I. PREMICES DE LUTTE MONDIALE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Les premières initiatives internationales de lutte contre le phénomène du réchauffement climatique se manifestent par la validation de deux textes essentiels à savoir : la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 1992 et le protocole de Kyoto de 1997. Il s'agira de voir l'approche adoptée dans chacun de ces textes et les solutions concrètes qu'ils avancent pour lutter contre ce phénomène.

I. 1. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Cette Convention se fixe comme objectif la stabilisation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau empêchant « toute perturbation anthropique dangereuse du climat ». Pour atteindre cette finalité, les Etats membres à la convention se doivent d'appliquer un certain nombre de devoirs : établir des inventaires nationaux des émissions des gaz ; mettre en œuvre des politiques nationales pour réduire leurs émissions ainsi que les mesures visant à faciliter l'adaptation de ces politiques ; encourager la gestion rationnelle et le renforcement des puits et des réservoirs ; coopérer pour préparer l'adaptation à l'impact du changement climatique.

Les pays développés sont davantage sollicités dans la démarche de lutte contre le phénomène ; la convention leur réserve des engagements spécifiques : adopter des politiques nationales pour ramener leurs émissions de gaz à effet de serre en 2000 à leur niveau de 1990 ; aider les pays en voie de développement particulièrement vulnérables à faire face au coût de leur adaptation ; fournir des ressources financières aux pays en développement pour remplir leurs engagements, notamment sur les inventaires ; encourager,

financer et faciliter selon les besoins, le transfert ou l'accès aux technologies et de savoir-faire écologiquement rationnels.

Par ailleurs, il s'agissait d'une convention-cadre avançant un certain nombre de réalités et de principes théoriques dépourvus d'action concrète à mener sur le terrain. La communauté internationale a donc senti le besoin d'un instrument permettant de concrétiser les objectifs de la convention, d'où l'adoption du protocole de Kyoto.

I. 2. Le protocole de Kyoto

L'objectif principal de protocole de Kyoto était de réduire la production de gaz à effet de serre en améliorant la gestion énergétique. Pour atteindre cet objectif deux axes ont été institués à savoir : des engagements chiffrés (en équivalant dioxyde de carbone CO₂) en vue de réduire ou de limiter leurs émissions ; des politiques et des mesures à mettre en œuvre pour réaliser ces objectifs, de même que les principes de base des mécanismes de flexibilité.³

Signé en 1997 et entré en vigueur en février 2005, le protocole de Kyoto est un accord interétatique fixant des seuils de réduction des gaz à effet de serre à respecter par les différents Etats signataires. Principal texte d'application de la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le texte devait répondre aux trois principes de base : le principe de précaution imposant de prendre des mesures face au réchauffement de la planète ; le principe du droit à environnement sain ; enfin, le principe d'une responsabilité commune, mais différenciée des Etats face au dérèglement climatique.

II. POURSUITE DES ENGAGEMENTS DANS LUTTE MONDIALE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

A la suite du protocole de Kyoto entré en vigueur en 2005, plusieurs autres rencontres se sont tenues en vue de consolider la lutte mondiale contre le réchauffement climatique.

³ Disponible sur <http://www.Javascript: void>

II. 1. La conférence de Copenhague

Deux objectifs étaient estompés du sommet de Copenhague ayant abouti à la Conférence de Copenhague : il s'agissait de donner suite aux engagements pris dans le cadre du protocole de Kyoto et d'adopter un accord international de long terme et plus large que ses précédents, incluant notamment les États-Unis et la Chine, les deux premiers pollueurs mondiaux.

Pour ce faire, de nombreuses réunions et négociations ont précédé le sommet, l'objectif étant de faire l'état des lieux du changement climatique et de définir les moyens de lutte. Pourtant, la conférence de Copenhague est considérée comme un véritable échec. Le texte qui devrait succéder au protocole de Kyoto n'a pas été signé : les États ne se sont pas accordés sur les mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre à mettre en œuvre au sein de leur pays.

II. 2. Accord de Paris (COP21)

Élément marquant dès l'entame de l'accord est le renforcement de la réponse internationale au réchauffement par le rehaussement de l'ambition (« maintenir la hausse de température bien en-deçà de 2°C et poursuivre les efforts pour limiter la hausse à 1,5°C ») et les lignes directrices et principes pour que le maximum des émissions mondiales soit atteint le plus rapidement possible et qu'ensuite les émissions diminuent.⁴

L'ambition se lit aussi dans des principes importants de progressivité des engagements pris par les États et de transparence (par la publication d'un inventaire national des émissions et la création d'un cadre de transparence des actions mises en œuvre et du soutien financier et technologique, avec toutes les précautions nécessaires).

L'accord prévoit aussi un état des lieux des progrès réalisé en 2023 et tous les 5 ans, afin que les pays annoncent leur nouvelle contribution nationale et rectifient la trajectoire de réduction des émissions mondiales, et

⁴ Voir Article 2 de l'Accord de Paris sur <http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/fre/l09r01f.pdf>.

la mise en place d'un mécanisme pour faciliter la mise en œuvre et le respect de l'accord.

Un signal important par rapport à la volonté d'agir, donc, même si on ne peut que regretter que les annonces faites par les pays ces derniers mois (et qui mènent à un scénario d'une hausse de 2,7°C d'ici la fin du siècle dans le meilleur des cas) n'ont pas été revues à la hausse.

Nos Etats devront nécessairement faire plus et mieux dans les années à venir pour prétendre véritablement limiter le réchauffement, à commencer par réviser leurs objectifs de réduction des émissions et s'astreindre à limiter les émissions de secteurs encore en pleine croissance mais extrêmement nocifs pour le climat, en particulier le transport maritime et aérien.⁵

III. INSTAURATION DE LA JUSTICE CLIMATIQUE

Trois éléments étaient particulièrement importants pour les pays les plus vulnérables dans cette négociation : revoir l'objectif de hausse maximale de la température de 2°C à 1,5°C, c'est-à-dire bouger le curseur pour réorienter le modèle de développement vers les énergies renouvelables et une économie zéro carbone, concrétiser la promesse d'un financement climat croissant et dédié aux plus vulnérables, et reconnaître la réalité des victimes des dérèglements climatiques en faisant des pertes et préjudices⁶ un troisième pilier de l'action climatique.

⁵ La référence aux engagements du secteur maritime et aérien a été retirée de l'accord, or le secteur aérien en particulier émet aujourd'hui autant qu'un pays comme l'Allemagne et les projections restent à la pleine croissance dans les années à venir.

⁶ Par les « pertes et préjudices », on entend le troisième volet de l'action climatique : la priorité est l'atténuation (limiter le problème du réchauffement – volet 1), la seconde priorité est d'aider les populations à vivre le mieux possible malgré les dérèglements climatiques (adaptation – volet 2) et la troisième priorité est d'aider les victimes des changements climatiques, quand la catastrophe est là et qu'il est trop tard pour mettre en place des infrastructures d'adaptation (reconnaître les pertes et préjudices subis et mettre en place un mécanisme international d'assistance aux victimes – volet 3). Voir Note politique : http://www.cncd.be/IMG/pdf/web_np10_pertes_prejudicesclimat.pdf

Outre l'inscription de l'objectif de 1,5°C, la volonté de réparer l'injustice climatique par le renforcement des stratégies d'adaptation et la création d'un mécanisme de renforcement des capacités sont des signaux importants.

Par ailleurs, la reconnaissance des pertes et préjudices climatiques subis comme un article à part entière dans l'accord était assez inespéré il y a encore quelques temps. Ainsi, le soutien financier supplémentaire promis pour un appui équilibré à l'atténuation et à l'adaptation des pays en développement est également un signal encourageant pour les plus vulnérables qui, définitivement, n'ont pas été laissés en reste.

En ce qui concerne le financement climatique, on se souviendra que les pays en développement attendaient plus de précisions quant à la manière d'atteindre la promesse des 100 milliards de dollars annuels à partir de 2020. En préparation de la conférence et jusqu'aux dernières heures de la négociation, les pays développés ont annoncé leurs contributions⁷ et l'objectif est atteint. Le gros enjeu de la conférence était donc de reconnaître dans les textes la nécessité d'augmenter le financement en quantité et en qualité.

Un nouvel objectif international de financement climat sera fixé en 2025 et si l'on regrette l'absence de référence aux sources innovantes de financement (et l'objectif manqué de la taxe sur les transactions financières discutée par l'Union européenne au moment-même de la COP), on notera toutefois que le rôle significatif du financement public est clairement mentionné. Enfin, dernier élément intéressant en termes de support aux pays en développement, le dialogue Nord-Sud a également été ouvert sur l'épineuse question des droits de propriété intellectuelle et un compromis a été trouvé pour encourager la coopération pour le transfert des technologies.⁸

⁷ <http://newsroom.unfccc.int/financial-flows/list-of-recent-climate-funding-announcements/>

⁸ Cette question opposait les pays du Nord et les pays en développement depuis une quinzaine d'année. Ceux-ci revendiquaient un geste d'ouverture par rapport aux droits de propriété intellectuelle sur les 'technologies climatiques' pour favoriser un développement propre, les pays du Nord restant attachés à protéger leurs industries.

Enfin, par rapport au caractère purement contraignant, le Protocole de Kyoto avait mis la barre haut en créant un mécanisme de sanction unique en droit international, prévoyant un arbitrage ou la compétence du tribunal de La Haye en cas de non-respect de l'obligation des rendre des comptes sur la scène internationale. Un tel mécanisme aurait été inenvisageable pour de nombreux pays, à commencer par le Canada qui, était farouchement opposé à devoir rendre des comptes à l'UNFCCC.

Par contre, les contributions à réduire les émissions annoncées par les Etats (Intended Nationally Determined Contributions - INDC's) seront, elles, contraignantes. Et l'absence de comptes au niveau international ne signifie cependant pas qu'aucun pays ou groupe de pays ne rendra des comptes : l'Union européenne a développé son mécanisme de rapportage rigoureux quant aux efforts fournis, et ce rapportage continuera à l'avenir.

Enfin, la création d'un cadre pour la transparence peut contribuer à amener une contrainte douce mais ferme (car obligatoire à partir du moment où tous les pays y participent, aucun pays n'a envie d'être pointé du doigt) pour pousser l'ensemble des pays à réaliser leurs objectifs annoncés. On le voit, le caractère contraignant est à géométrie variable.

L'Accord de Paris ne sauvera pas la planète. Il constitue un cadre, un signal politique, une direction. La COP21, ce n'est donc ni une grande victoire, ni une grande défaite. Mais c'est une réelle avancée à l'heure où le multilatéralisme est en crise.

Ce cadre politique international sera sujet à de nombreuses négociations et interprétations dans les années à venir et nous devons garder toute notre vigilance pour assurer que l'on se dirige bien vers une économie zéro carbone et un réchauffement maximum de 1,5°C et surtout, que les préoccupations des plus vulnérables sont bien prises en compte. L'union européenne devra donc revoir ses ambitions à la hausse par l'adoption d'une directive de mise en œuvre de l'Accord. L'Accord de Paris sera ce que nos décideurs politiques en feront, il sera surtout ce qu'en exigeront les citoyens.

IV. MONDIALISATION ET CONSEQUENCES DES RECHAUFFEMENTS CLIMATIQUES

Comme nous avons dits précédemment, les principales sources de rejets de CO₂ dans le monde sont les transports, la production industrielle et la déforestation. Notre réflexion sur ce point sera basée sur ces trois axes.

IV. 1. La mondialisation et les émissions de CO₂ dues aux transports

Moteurs indispensables de la mondialisation, les transports se sont multipliés en même temps que les échanges internationaux. Bien sûr, les émissions dues au transport routier, principalement les automobiles et les camions, sont très importantes. Elles concernent néanmoins surtout le trafic à l'intérieur des frontières nationales.

Toutefois, l'ouverture de certains espaces régionaux, telle que la suppression des contrôles à la circulation entre pays de l'Union européenne, a fortement favorisé le transport routier de marchandises, par exemple. Malgré l'encouragement récent de certaines alternatives comme le ferroutage, c'est-à-dire le transport des camions en train pour une partie de leur parcours, le trafic routier commercial transfrontière reste une source importante d'émissions de CO₂.

Mais le grand moyen de transport caractéristique de la mondialisation de ces dernières décennies est l'avion. Entre 1990 et 2004, les volumes des émissions de gaz à effet de serre dues au secteur aérien ont augmenté de 86 %. Ce secteur est aujourd'hui responsable de 4 à 9 % du total des gaz à effet de serre (GES) rejetés dans l'atmosphère.

Quant au transport maritime, il engloutit chaque année 2 à 4% de tous les carburants fossiles consommés sur la planète. Quelques 70 % du transport international de biens à destination de l'Union européenne et 95 % de celui à destination des Etats-Unis s'effectuent par bateau. L'amélioration des techniques énergétiques ne suffit pas à absorber l'impact environnemental de la hausse du trafic maritime, de 3 % par an.

Cela dit, une grande partie des nuisances environnementales dues aux transports provient de l'augmentation du trafic national. Concernant l'aviation par exemple, entre 2005 et 2007, les compagnies aériennes indiennes ont commandé pas moins de 500 nouveaux appareils aux avionneurs Airbus et Boeing pour couvrir les nouveaux besoins de transport intérieur. La hausse du trafic sur les grandes routes du commerce international, tirée par la dynamique de la mondialisation, n'est donc pas seule responsable de l'augmentation des rejets de CO₂ par les transports.

IV. 2. Mondialisation et accroissement des activités industrielles

Si la révolution industrielle a été un vecteur de mondialisation, l'accroissement des échanges et des investissements transfrontaliers a à son tour encouragé l'activité industrielle. Or celle-ci est une source importante de rejets de gaz à effet de serre, par exemple avec la production électrique, qui se fait encore largement par combustion de charbon, de pétrole et de leurs dérivés. Ainsi, l'intensification de la mondialisation a accentué l'effet de serre et le réchauffement climatique.

Pendant plusieurs décennies, les pays développés, pionniers de l'industrialisation du monde, ont aussi été les plus gros pollueurs de la planète, et responsables de la grande majorité des émissions de gaz à effet de serre. Aujourd'hui, les États-Unis, par exemple, sont responsables d'environ 20 % des émissions totales de gaz à effet de serre de la planète.

Mais depuis quelques années, le développement très rapide des pays émergents les a aussi conduits à devenir des émetteurs majeurs de gaz à effet de serre (GES). On l'a vu, le développement de ces pays a eu lieu en grande partie grâce à la mondialisation. Celle-ci a favorisé l'industrialisation des géants asiatiques, souvent au détriment de l'environnement. La Chine, par exemple, inaugure une centrale au charbon chaque semaine pour étancher sa soif énergétique.

Or, le charbon est l'énergie fossile la moins coûteuse et la plus abondante, mais aussi la plus polluante. Ajoutons le parc automobile en pleine explosion et l'urbanisation galopante du pays. La Chine est ainsi devenue en 2007 le premier émetteur mondial de CO₂, devant les États-Unis.

Certes, la Chine se lance aussi, depuis quelques années, dans des programmes drastiques d'énergies renouvelables. Mais les pays émergents adoptent chaque jour un peu plus la logique de la consommation de masse, intimement liée à la mondialisation. Ils seront à l'origine de la plus grande partie de l'augmentation des GES dans les années à venir.

IV. 3. Mondialisation et déforestation

La déforestation est une cause indirecte mais très importante d'augmentation de l'effet de serre. Défrichage et exploitation forestière réduisent en effet le volume de CO₂ que les plantes absorbent pour le transformer en oxygène, ce qui augmente d'autant le volume de CO₂ présent dans l'atmosphère et accroît donc l'effet de serre.

De plus, la combustion du bois défriché rejette également d'importantes quantités de CO₂. Au total, on estime que les émissions liées à la déforestation représentent quelque 20 % de l'augmentation de la concentration de GES dans l'atmosphère. De 1990 à 2005, le monde a vu disparaître 3 % de ses forêts. Environ 200 km² de forêts, soit deux fois la superficie de Paris, disparaissent chaque jour.

La mondialisation est souvent une alliée de la tronçonneuse. La déforestation est principalement due à la transformation des forêts en terres agricoles, notamment dans les pays en développement. Prenons le cas du Brésil. Depuis un peu plus d'une décennie, une grande partie de son agriculture est tournée vers les exportations, notamment la culture du soja. Entre 1996 et 2003, les exportations de soja brésilien vers la Chine, par exemple, ont bondi de 15 000 tonnes à 6 millions de tonnes. Ce dynamisme a nécessité le déboisement et la reconversion d'une partie de la forêt vierge en terres cultivables.

Comme la plupart des dégâts causés à l'environnement, les retombées ne touchent pas seulement la nature elle-même, mais aussi les populations, en particulier les plus vulnérables. Les régions plus pauvres sont les plus affectées par le réchauffement climatique. L'ONU n'écartera pas, à moyen terme, l'hypothèse d'un boom de la pauvreté du fait de la raréfaction de l'eau et de la désertification.

D'ici 2060, la sécheresse pourrait rendre stériles 90 millions d'hectares en Afrique subsaharienne. Le manque d'eau pourrait frapper 1.8 milliard d'individus dans les 70 ans à venir. L'Asie centrale, la Chine du Nord ou les Andes sont particulièrement menacées.

D'autre part, le réchauffement climatique pourrait être l'une des causes de la multiplication des catastrophes naturelles au cours des dernières années, tels que les ouragans, les tempêtes et les inondations. Quelque 262 millions de personnes dans le monde ont été victimes d'une catastrophe naturelle entre 2000 et 2004.

Ajoutons que 20 à 30 % des espèces vivantes pourrait disparaître en cas d'augmentation de la température terrestre moyenne de 3 °C. La nature n'avait pas besoin de cela : indépendamment du réchauffement climatique, l'activité humaine au XXI^e siècle a déjà marqué profondément de son empreinte les écosystèmes de la planète.

IV. 4. Mondialisation et appauvrissement de la biodiversité

Un grand nombre d'espèces se sont éteintes au cours des dernières décennies. Ici encore, le lien entre l'extinction de certaines espèces et la mondialisation est indirect. L'ensemble des activités humaines, en particulier industrielles, avec la pollution des écosystèmes qu'elle engendre parfois, l'extension des villes et des exploitations agricoles ou minières, qui évincent certaines espèces, ne sont pas à proprement parler le fait de la mondialisation.

Mais la mondialisation signifie la multiplication des canaux de distribution, la création de nouveaux besoins, d'une nouvelle demande de produits parfois exploités aux quatre coins du monde. Elle accentue donc l'industrialisation, la recherche de nouvelles terres, de nouveaux sous-sols, de nouvelles ressources à exploiter, ce qui fragilise de nombreux écosystèmes.

L'illustration de la pêche est particulièrement criante. La surexploitation des ressources halieutiques a vidé les océans de certaines familles de poissons. Les stocks de morue de l'Atlantique, par exemple, l'une des espèces jadis les plus abondantes dans les eaux du Canada, se sont effondrées à partir des années 70, décimées par la surpêche et la hausse de la

demande mondiale. Même sort pour le thon rouge, en Méditerranée. Ce dernier, l'un des mets les plus appréciés au Japon, est menacé d'extinction pour cause de surexploitation.

Selon l'Union internationale pour la conservation de la nature, 22% des mammifères de la planète sont aujourd'hui menacés. Nous pourrions assister dans les années à venir à l'extinction de 24% des espèces de reptiles, de 31% des amphibiens et de 35% des oiseaux.

La flore est aussi concernée. L'ouverture des marchés internationaux, la chute du prix des communications, ont rendu certaines matières premières et productions agricoles exotiques abordables pour les consommateurs des pays développés. L'augmentation de la demande a lentement accentué la pression sur certains végétaux. Prenons l'île de Bornéo. Le goût pour le mobilier et autres ustensiles en bois exotique, a mis certaines familles de bois, comme le teck, dans la catégorie des espèces menacées.

D'autre part, le recours croissant de l'industrie agroalimentaire à l'huile de palme et les besoins de l'industrie du papier sont à l'origine de la gigantesque déforestation de la forêt équatoriale. Si l'on ajoute à cela l'urbanisation galopante, à ce rythme, d'ici quelques années, un quart de la faune et de la flore de Bornéo sera bientôt effacée de la surface de la Terre. La forêt a reculé plus vite, ces 15 dernières années, en Océanie et en Asie du Sud que partout dans le monde.

Les parcs sylvicoles d'Amérique latine et d'Afrique subsaharienne subissent également d'immenses ravages. Comme la plupart des grands problèmes environnementaux, ce cataclysme annoncé pour la biodiversité a un coût économique. Une baisse de la pollinisation de la flore, qui inclut les plantes cultivées, pourrait causer une baisse des rendements agricoles. Les Etats devront investir davantage dans l'épuration des eaux, etc. Au total, selon certaines estimations, les dégâts causés à l'écosystème entraîneraient une perte annuelle de 68 milliards de dollars pour l'économie mondiale.

La spirale positive du développement, elle-même en partie liée à la mondialisation, doit relever un énorme défi. Au rythme actuel, selon le World Wildlife Fund (WWF), si rien ne change, en 2030, l'humanité épuisera chaque année deux fois les ressources produites annuellement par la planète.

V. MOBILISATION POLITIQUE SUR LA LUTTE CONTRE LES RECHAUFFEMENTS CLIMATIQUES

Depuis quelques décennies, on assiste à une certaine prise de conscience environnementale parmi les décideurs politiques. Si une partie des dommages à l'environnement sont issus, directement ou indirectement, de la mondialisation, les solutions doivent également provenir d'une meilleure coopération politique internationale. Mais tous les niveaux de décisions doivent être mobilisés.

Comme pour le développement et pour l'emploi, il appartient en partie aux décideurs politiques nationaux de prendre des mesures proenvironnementales pour prévenir ou réparer les dommages environnementaux dont la mondialisation est en partie responsable.

La prise de conscience en matière de préservation de la biodiversité est manifeste à travers l'augmentation du nombre de zones naturelles protégées dans le monde, en hausse constante depuis le siècle dernier. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le nombre de réserves et de sites naturels protégés a été pratiquement multiplié par 20.

En 2006, quelque 20 millions de km² de terre et de mer étaient protégés, soit plus du double de la taille de la Chine. De vastes zones du globe demeurent néanmoins vulnérables et sans protection. La protection de la forêt pluviale reste une gageure en Amazonie. Brasilia promet de réduire de 70 % l'impact des coupes dans la forêt amazonienne d'ici quelques années.

En matière de réchauffement climatique et de limitation des émissions de CO₂, les mesures nationales, en particulier des pays développés mais pas seulement, sont nombreuses, à des échelles variées : pots catalytiques obligatoires sur les automobiles, filtres à particules pour

l'industrie, primes à l'isolation des bâtiments pour éviter les déperditions d'énergie, etc.

Il est impossible de dresser une énumération exhaustive de toutes les obligations ou incitations environnementales destinées aux entreprises et aux particuliers dans les différents pays. Mais il est indéniable que, depuis une trentaine d'années, les mesures et campagnes d'informations nationales ont porté certains fruits, du moins dans les consciences.

Mais l'une des particularités des dommages environnementaux est qu'ils ne s'arrêtent pas aux frontières. Il est donc parfois nécessaire d'avoir recours aux accords bilatéraux (entre deux pays) ou régionaux (entre pays d'une même zone géographique). Cela s'est produit par le passé, avec certains succès. Ainsi, pendant plusieurs décennies, les rejets industriels des usines américaines avaient pour effet de provoquer des nuages chargés de particules chimiques qui, en se déplaçant, provoquaient des pluies acides dans les régions canadiennes frontalières des États-Unis.

En 1991, un accord sur la qualité de l'air entre les deux pays imposa un strict contrôle des rejets industriels. Depuis, les pluies acides sont beaucoup plus rares. D'autre part, certains accords commerciaux bilatéraux intègrent désormais des clauses environnementales, comme la suppression des subventions aux activités dommageables à l'environnement.

Certaines règles adoptées au niveau régional sont l'expression concrète de la volonté de protéger l'environnement. C'est le cas, par exemple, du programme REACH de l'Union européenne, qui vise à limiter la prolifération de substances chimiques dangereuses ou potentiellement dangereuses. Ce programme a donné lieu à une directive européenne dont le respect est strictement contrôlé, parfois au grand dam des industriels européens.

Ceux-ci dénoncent la perte de compétitivité que ces règles leur imposent vis-à-vis de leurs concurrents d'autres régions du monde qui ne connaissent pas les mêmes restrictions. Cet argument pose ensuite la question fondamentale de l'utilité des règles environnementales si elles se limitent à certaines régions du monde.

Certains défis environnementaux, comme le réchauffement climatique, ne connaissent aucune frontière, et les accords bilatéraux ou régionaux ne peuvent suffire à les résoudre.⁹

VI. SUCCES ET ECHECS DE LA LUTTE INTERNATIONALE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

VI. 1. Des succès réalisés

VI. 1. 1. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Certaines actions coordonnées au niveau mondial ont permis d'aboutir à des résultats positifs. La question des pluies acides, par exemple, a donné lieu à des accords signés par de très nombreux pays, ce qui a généralisé les restrictions à l'égard des émissions de dioxyde d'azote, principales responsables de ces pluies. Elles se sont ainsi considérablement raréfiées à travers le monde. Idem Ceci vaut autant pour les chlorofluorocarbures (CFC) rejetés par les systèmes de réfrigération.

Responsables d'une dégradation inquiétante de la couche d'ozone, qui protège la surface terrestre de rayonnements solaires dangereux, leurs émissions ont été drastiquement réduites par le protocole de Montréal, signé par de nombreux États en 1987. En 2006, l'Organisation météorologique mondiale constatait que la couche d'ozone se reconstituait au niveau des pôles. Lorsque la communauté internationale se mobilise, elle peut donc parvenir à certains succès environnementaux.

VI. 1. 2. Protocole de Kyoto

Le protocole de Kyoto a les mérites d'avoir donné un cadre de référence à l'action politique internationale et de favoriser une action collective de lutte contre ce fléau. La fixation d'objectifs quantitatifs

⁹ HUWART J.Y. et VERDIER L., « Quel impact la mondialisation a-t-elle sur l'environnement ? », dans *Economic Globalisation : Origins and consequences*, Editions OCDE, Paris, 2012.

légalement contraignants présente l'avantage de la clarté et de la lisibilité et constitue un signal politique fort pour chaque pays au niveau national.¹⁰

Les engagements du protocole prenant fin début 2013, d'autres accords de lutte contre le réchauffement climatique devaient prendre la succession.

Le protocole a néanmoins le grand mérite d'avoir donné un cadre de référence à l'action politique internationale et de favoriser une action collective de lutte contre ce fléau. La fixation d'objectifs quantitatifs légalement contraignants présente l'avantage de la clarté et de la lisibilité et constitue un signal politique fort pour chaque pays au niveau national¹¹. Les engagements du protocole prenant fin début 2013, d'autres accords de lutte contre le réchauffement climatique devaient prendre la succession.

Mais la coopération internationale en matière environnementale est encore insuffisante. C'est le cas de la lutte contre le réchauffement climatique. Pourtant, depuis la fin des années 80, les États ont commencé à coopérer de manière inédite sur ce problème crucial. Tout d'abord, la création du Groupement intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), dans le cadre de l'ONU, a permis aux scientifiques du monde entier d'analyser les causes du réchauffement.

Puis, la conférence de Rio, en 1992, a permis à plus de 150 États d'initier un processus dont le protocole de Kyoto, en 1997, a marqué les premières avancées concrètes. Les pays développés se sont engagés, par ce traité, à réduire leurs niveaux d'émission de CO₂, pour la période 2008-12, de 5 % en moyenne par rapport au seuil de 1990 (chaque pays ayant un objectif de réduction avoisinant ce chiffre).¹²

Au-delà des succès réalisés ci-hauts, il est important que nous mentionnions tant d'autres, à savoir : le boom des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, actions des collectivités locales dans les transports...

¹⁰ VIEILLEFOSSE A., *Le changement climatique, quelles solutions ?*, La Documentation française, Paris, 2009.

¹¹ *Ibidem*.

¹² DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264111929-8-fr>

Le PNUE souligne le dynamisme du secteur privé et le potentiel inexploité de l'innovation et du financement vert.

Les conférences de Cancun en 2010, puis de Durban en décembre 2011 ont partiellement remédié aux insuffisances de Copenhague, en fixant l'objectif de ne pas dépasser un réchauffement mondial moyen de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et en créant plusieurs outils destinés à orchestrer les actions des pays dans ce but, différenciées selon leur niveau de développement.

Malgré les déceptions qu'ils ont suscitées, les accords internationaux sur le climat ont consacré la prise de conscience politique des enjeux environnementaux à un degré inédit. Le simple fait que les chefs d'État des pays les plus pollueurs de la planète se réunissent dans une même salle pour traiter de questions environnementales a été un progrès considérable. Le résultat de l'ensemble des mesures nationales et internationales depuis plusieurs décennies est que depuis une trentaine d'années, les pays développés polluent à un rythme moins soutenu. Depuis 1980, l'empreinte écologique laissée par les pays développés s'est dissociée de la croissance du produit intérieur brut. En matière de gaz à effet de serre, les réductions obtenues proviennent en partie du passage d'une économie industrielle à une économie de services, par définition moins polluants.¹³

VI. 2. Echechs écopés

VI. 2. 1. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Les objectifs ambitieux avancés par la convention se trouvent handicapés par la nature non contraignante de celle-ci. Aucun mécanisme de sanction n'est prévu envers l'État qui ne respecte pas les engagements souscrits. La nature non contraignante est une qualité inhérente aux textes internationaux. L'État est par définition une entité juridique souveraine. Cette réalité empêche la création d'une instance supra nationale ayant la possibilité de contrôler l'application des engagements de l'État.

¹³ DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264111929-8-fr>

VI. 2. 2. Protocole de Kyoto

La performance dans la mise en application du protocole de Kyoto est limitée pour plusieurs raisons : beaucoup des pays industrialisés notamment les États-Unis, responsables de 33 % d'émissions n'ont pas signé l'accord.

Le retrait officiel de cet État du protocole en mars 2001 (comme pour le cas du COP21) marque un recul considérable de l'instrument qui, de ce fait, n'a pas atteint son objectif. La réticence américaine à la signature de l'accord ne s'explique pas uniquement par l'absence de volonté de préservation de l'environnement. Elle revient principalement à l'existence d'une résolution américaine datant de 1997 qui précise que les États-Unis ne ratifieront aucun accord sur l'environnement s'il n'y a pas des obligations de préservation de l'environnement pour les pays émergents tels que la Chine et l'Inde.

Par ailleurs, le coût financier de la réalisation des objectifs du protocole s'avère excessif : il correspond dans les pays développés à un coût annuel de 0,1 % du PIB. Sachant que les coûts sont engagés à court terme alors que les bénéfices ne sont perçus qu'à long terme et sont, par ailleurs, difficiles à évaluer d'une manière précise; l'argument financier pourrait à lui seul expliquer la réticence de certains Etats à l'application des objectifs fixés par l'accord.

Au-delà ses faiblesses identifiées, il est important de mentionner d'autres. En effet, malgré la mobilisation sans précédent de la communauté internationale et l'efficacité avérée de certaines mesures, comme les systèmes d'échanges de droits d'émissions, le protocole de Kyoto reste insuffisant : les États-Unis, par exemple, ne l'ont pas ratifié. D'autre part, le traité ne liait pas les pays en développement, car il se concentrait sur les principaux pays émetteurs de CO₂. Pourtant, les pays émergents sont devenus d'importants émetteurs également.

La conférence de Copenhague de décembre 2009, qui devait prolonger la dynamique enclenchée à Kyoto, a semblé être un échec à beaucoup, notamment parce que les quelque 180 États réunis n'ont abouti à aucun engagement chiffré de réduction des GES. Quant à l'accord de Rio+20,

signé en juin 2012, il n'a pas produit d'avancée significative. Ces différents échecs sont les résultats du manque de coordination et de cohérence entre les différents États, la lutte contre les réchauffements climatiques et la protection de la biodiversité n'étant pas la priorité dans leurs engagements.

Par ailleurs, la nature même de ces différentes conventions contribue à l'ineffectivité de ses dispositions. Les différents protocoles d'accord signés entre Etats sont en effet, des conventions-cadre souples composées d'engagements généraux et dénuées de toute sanction. Elle manque également de soutien approprié, d'ordre politique ou financier, incontournable pour garantir une mise en œuvre adéquate. Son application relève dès lors à la seule bonne volonté de l'Etat-partie. L'on comprendra facilement que les pays pauvres dont l'économie repose majoritairement sur les ressources naturelles privilégient l'économie nationale et la sécurité alimentaire à la préservation de la nature surtout lorsque les aides financières s'avèrent dérisoires.

Si l'intérêt porté aux impacts du changement climatique est croissant, la lutte contre ce phénomène reste lacunaire. Son application est confrontée à plusieurs obstacles et principalement au manque de volonté étatique de préservation de l'environnement, l'intérêt économique à court terme continue de primer. Les ressources marines, au même titre que l'ensemble des ressources naturelles, continueront, en l'état actuel des choses à subir les effets du dérèglement climatique avec toutes les conséquences graves que cela pourrait avoir non seulement sur les éléments de l'environnement, mais également sur l'homme.

En 2010, il y avait eu une nouvelle conférence sur le changement climatique à Cancún (Mexique) le 29 novembre 2010¹⁴ à l'occasion de l'année de la biodiversité. Le texte de cette conférence s'était ajouté au panel déjà existant et est resté encore lettre morte car aucune volonté politique ne l'a accompagnée. Si l'on vise une protection efficace et durable des ressources naturelles en général, des mesures de conservation doivent être adoptées et

¹⁴ COUVET D. et TEYSSERE A., *Ecologie et biodiversité*, l'École polytechnique, Essonne, 2010.

surtout appliquées d'une manière plus ou moins homogène et à l'échelle globale.

VI. 2. 3. La mise en œuvre de COP21

Nous partageons la même vision pour ce qui est des échecs consentis dans la mise en œuvre de la COP21 telle qu'identifiée par l'Institut de Recherche et d'Informations Socioéconomique à savoir : A l'opposé aux protocoles de Kyoto et de Copenhague, la COP21 ne contient pas d'objectifs de réduction chiffrés pour chaque Etat.

L'accord en soit reste imprécis quant au moment où les émissions mondiales devraient cesser d'augmenter. On se contente d'espérer un plafonnement « dans les meilleurs délais ». La COP21 ne précise pas qui payera la facture des 100 milliards \$ promis aux pays en développement à compter de 2020 et c'est ce qui est difficile d'appliquer au regard des enjeux de l'heure entre autre la pandémie.

L'accord n'a pas un caractère contraignant, tout comme l'engagement d'aide aux pays en développement. L'accord ignore l'enjeu de transport aérien et le transport maritime, qui représentent environ 8 % des émissions mondiales, ne sont pas visés directement par l'accord. Pour espérer limiter le réchauffement à 2°C, les émissions mondiales dites « nettes » (les émissions desquelles on soustrait l'effet des puits de carbone comme le reboisement ou les hypothétiques technologies de captation et capture du carbone) doivent atteindre zéro quelque part vers 2075. Or cet objectif a été évacué de la version finale de l'accord.

Certains pays comme les Etats-Unis et le Canada se sont opposés à l'inclusion des concepts de responsabilité et d'indemnisation, avec comme conséquence que cela puisse trainer leur responsabilité juridique. La COP21 fait la promotion d'une innovation « au service de la croissance économique » sans apporter de nuance et sans remettre en question l'impact environnemental du commerce international.¹⁵

¹⁵ <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/l-accord-de-paris-succes-ou-echec>.

CONCLUSION

Au terme de notre réflexion, il y a lieu de retenir que l'humanité s'éloigne de son objectif de maîtrise des effets du réchauffement climatique, avec un fossé grandissant entre les émissions de gaz à effet de serre et la visée de différents accords internationaux.

L'Accord de Paris prône, à cet effet, le maintien de la hausse du mercure en deçà de 2°C. Pour ce faire, les Etats devront tripler d'ici 2030 le niveau global de leur engagement par rapport aux promesses faites en 2015 à la conférence climat de Paris (COP21), comme souligne si bien le Programme environnement de l'ONU (PNUE).

Et le multiplier par 5 pour ne pas dépasser +1,5°C, stade déjà annonciateur de dérèglements, tel que précise le 9^{ème} rapport du Programme environnement de l'ONU (PNUE) sur l'action climatique, publié avant même l'ouverture en Pologne de la 24^e conférence mondiale sur le climat (COP24).

Pour éviter de basculer dans le chaos climatique, les pays développés doivent bouleverser en profondeur l'ensemble de leurs politiques publiques encadrant l'industrie, le commerce, l'habitat, le transport ou encore l'agriculture. Il s'agit d'enclencher des changements aussi importants et courageux qu'en tant de guerre, sauf qu'ici il s'agit de préserver la paix.

Mais, ce qui frappe, c'est que les Etats-Unis, la Chine, la France, comme l'ensemble des autres pays développés, continuent de soutenir ces entreprises les plus polluantes, de promouvoir l'agriculture industrielle, de négocier des accords commerciaux qui affaiblissent les législations environnementales ou encore de construire des aéroports ou des autoroutes.¹⁶

Ainsi, les émissions de gaz à effet de serre continueront à croître dans les années qui viennent. La température moyenne de la planète continuera à augmenter et les atteintes à la biodiversité également. L'ampleur de ces hausses dépendra de la vision et de l'efficacité des règles qui seront

¹⁶ Dénonce Sylvain Angerand, coordinateur des campagnes pour les Amis de la Terre France.

mise en place à l'échelle mondiale. Une prise de conscience de commune pourrait ralentir le phénomène.

Tous les acteurs à savoir: les gouvernements, les entreprises et les citoyens doivent faire plus, dans les différents domaines. Il faut adopter une vision commune des enjeux pour ne pas fournir d'efforts inutiles, et insister sur les actions les moins coûteuses. Mieux, on peut concevoir, mettre en œuvre et promouvoir des actions à la fois pro-environnementales et créatrices de richesse et d'emplois. C'est l'esprit de la « croissance verte », promue par l'OCDE et par de nombreux organismes internationaux.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BARREAU B. et H. POULIQUEN, « Les Etats-Unis dans le processus de Copenhague : la tentation du leadership », dans *Politique climatique : une nouvelle architecture internationale*, La documentation française, Paris, 2009.
- COUVET D. et TEYSSEDRE A., *Ecologie et biodiversité*, L'Ecole polytechnique, Essonne, 2010.
- De PERTHUIS C. et DELBOSC A., *Le changement climatique*, Le Cavalier Bleu, Paris, 2009.
- HUWART J.Y. et VERDIER L., « Quel impact la mondialisation a-t-elle sur l'environnement ? », dans *Economic Globalisation : Origins and consequences*, Éditions OCDE, Paris, 2012.
- VIEILLEFOSSE A., *Le changement climatique, quelles solutions ?*, La Documentation française, Paris, 2009.
- <http://www.google.com>, *la mondialisation en Afrique, Rapport public par PNUD*.
- <http://www.Javascript: void>.
- <http://www.eea.europa.eu>.
- <http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/fre/l09r01f.pdf>.
- http://unfccc.int/parties_and_observers/parties/annex_i/items/2774.php.
- http://www.cncd.be/IMG/pdf/web_np10_pertes_prejudicesclimat.pdf.